

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 021-10410/21/BM

■ Programme ACTEE 2 - Appel à Manifestation Sequoia - Approbation de la convention de reversement entre la Métropole et les communes MET 21/19893/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans le programme ACTEE, Certificats d'Economie d'Energie PRO-INNO-52, ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

A ce titre, elle est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Sequoia, et a approuvé par délibération n° TCM 001-10031/21/BM du 4 juin 2021, la convention avec la FNCCR, l'ALEC Métropole marseillaise, l'Atelier de l'Environnement –CPIE du Pays d'Aix et les communes :

Cabriès, Charleval-de-Provence, Châteauneuf-Les-Martigues, Coudoux, Ensus-La-Redonne, Gardanne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, Istres, Jouques, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune, La Roque-d'Anthéron, Lamanon, Le Tholonet, Mallemort, Mimet, Péligon, Peypin, Port-de-Bouc, Rognes, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Trets, Vitrolles.

Le projet SEQUOIA représente un montant total de dépenses de 2.162.711 euros. Le concours financier de la FNCCR s'élève à 970.000 euros.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Récapitulatif projet SEQUOIA par axe et par membre du groupement

	Métropole	ALEC	CPIE	Communes	Total
Axe 1 – Etudes énergétiques / Audits thermiques					
Budget total	152.000 €			1.011.000 €	1.163.000 €
Budget sollicité à la FNCCR	76.000 €			498.000 €	574.000 €
Axe 2 – Ressources humaines – économies de flux					
Budget total		120.000 €	240.000 €	212.000 €	572.000 €
Budget sollicité à la FNCCR		60.000 €	90.000 €	106.000 €	256.000 €
Axe 3 – Outils de suivi et de mesure de la consommation énergétique					
Budget total	50.000 €	8.041 €	3.370 €		61.411 €
Budget sollicité à la FNCCR	25.000 €	4.020 €	1.685 €		30.705 €
Axe 4 – Maîtrise d'œuvre :					
Budget total				366.300 €	366.300 €
Budget sollicité à la FNCCR				109.295 €	109.295 €

La Métropole, en tant que coordinateur, est chargée par le dispositif de faire remonter à la FNCCR les dépenses des membres du groupement. Sur cette base, la FNCCR verse à la Métropole les fonds correspondants. La Métropole reverse la participation de la FNCCR aux membres du groupement : communes et opérateurs, et conserve la part qui lui revient.

La relation entre la Métropole, coordinateur du groupement, l'ALEC et le CPIE fait l'objet d'une délibération distincte.

La relation entre la Métropole, coordinateur du groupement, et les communes fait l'objet d'une convention de reversement, ci-annexée, pour un montant total de 713 295 euros (dont 106 000 euros en fonctionnement et 607 295 euros en investissement).

Ces dépenses seront constatées sur les exercices budgétaires métropolitains 2022 et 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'arrêté du 4 mai 2020 du ministre de la transition écologique et solidaire portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ENV 001-6815/19/CM du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019 portant approbation du Projet Plan Climat Air Energie Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 033-31/07/20 CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le plan Relance et Renouveau AMP 2R ;
- La délibération n° FBPA 026-8753/20/BM du Bureau de la Métropole du 19 novembre 2020 approuvant la convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour la période 2020/2026 ;
- La délibération n° TCM 001-10031/21/BM du 4 juin 2021 approuvant la convention de partenariat entre la Métropole, la FNCCR, l'ALEC Métropole marseillaise, l'Atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix et 29 communes.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole s'engage dans son projet de Plan Climat Air Energie à impulser une dynamique de rénovation des bâtiments publics sur son territoire.
- Que la Métropole s'engage dans son plan Relance et Renouveau AMP 2R à impulser un ambitieux plan de rénovation énergétique du bâti public et privé qui concourt à la dynamique des centralités.
- Que la Métropole est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (programme CEE PRO-INNO-52, ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique),
- Que la Métropole est coordinatrice du groupement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de reversement entre la Métropole Aix Marseille Provence, coordinateur du groupement et les 29 communes membres du groupement : Cabriès, Charleval-de-Provence, Châteauneuf-Les-Martigues, Coudoux, Ensues-La-Redonne, Gardanne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, Istres, Jouques, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune, La Roque-d'Anthéron, Lamanon, Le Tholonet, Mallemort, Mimet, Pélissanne, Peypin, Port-de-Bouc, Rognes, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Trets, Vitrolles pour un montant total de 713 295 euros .

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Principal Métropolitain 2022 et 2023, en section de Fonctionnement : chapitre 65, nature 748, fonction 74.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Principal Métropolitain 2022 et 2023, en section d'Investissement : opération budgétaire 2021003100, nature 65748, fonction 75, autorisation de programme « ACTEE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions
Transition écologique

Amapola VENTRON